



Extrait du procès-verbal
du Conseil communal de Saint-Cergue

Séance du 9 octobre 2018

Point n° 05 de l'ordre du jour

Préavis N° 09/2018 – Arrêté d'imposition 2019

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté

▪ **Accepté**

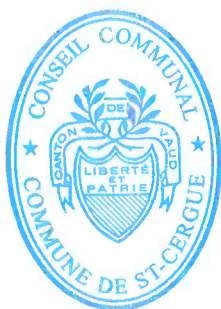
A l'unanimité par 37 voix

Ainsi délibéré en séance du 9 octobre 2018

La présidente

A-bhi

Amandine Lohri



La secrétaire

Maria-José Hautier

Maria-José Hautier

« Conformément aux art. 110 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du conseil communal »



Extrait du procès-verbal
du Conseil communal de Saint-Cergue

Séance du 9 octobre 2018

Point n° 04 de l'ordre du jour Amendement

Amendement : demande de modification du montant du préavis qui passe de CHF 30'000.- à CHF 24'074.70

Préavis N° 10/2018 – Demande de crédit de CHF 24'074.70 pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par Télédôle, pour la saison 2017-2018

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter l'amendement

▪ **Accepté**

▪
▪

Par :

27 voix pour

9 voix contre

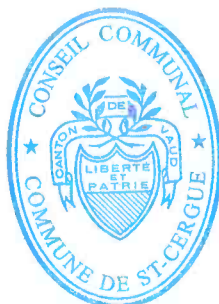
1 abstention

Ainsi délibéré en séance du 9 octobre 2018

La présidente

A. Lohri

Amandine Lohri



La secrétaire

Maria-José Hautier

Maria-José Hautier

« Conformément aux art. 110 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du conseil communal »



Extrait du procès-verbal
du Conseil communal de Saint-Cergue

Séance du 9 octobre 2018

Point n° 04 de l'ordre du jour

Préavis N° 10/2018 – Demande de crédit de CHF 24'074.70 pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par Télédôle, pour la saison 2017-2018, tel qu'amendé

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à demander un crédit de CHF 24'074.70 pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par Télédôle, pour la saison 2017-2018

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 24'074.70 TTC

de financer ce montant par la trésorerie courante

d'amortir l'investissement en une fois

▪ **Accepté**

▪
▪

Par :

25 voix pour

10 voix contre

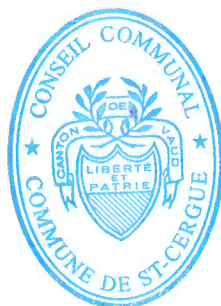
2 abstentions

Ainsi délibéré en séance du 9 octobre 2018

La présidente

A. Lohri

Amandine Lohri



La secrétaire

Maria-José Hautflier

Maria-José Hautflier

« Conformément aux art. 110 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du conseil communal »